

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire

Date de convocation : 2 avril 2021

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry (arrivée à 21h00), CHAUDREL Maurice, COLAS Isabelle, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : ROY Thierry à AIME Anne (de 20h30 à 21h00)
Gérard VERDON à JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : AIME Anne

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2021.

OBJET 2021-020 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 2021-021 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Madame Anne AIME est désignée Présidente de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 741 388,84 €

Recettes : 901 221,60 €

Soit un excédent 2020 de : 159 832,76 €

Excédent 2019 reporté : 408 590,23 €

Résultat cumulé : 568 422,99 €

Section d'investissement

Dépenses : 270 880,40 €

Recettes : 435 624,04 €

Soit un excédent 2020 de : 164 743,64 €

Déficit 2019 reporté : 238 707,76 €

Résultat investissement : - 73 964,12 €

Restes à réaliser dépenses : 55 888,62 €

Restes à réaliser recette : NEANT

Résultat cumulé : - 129 852,74 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 324 576,40 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 438 570,25 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 2021-022 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2020 :

Un excédent de fonctionnement de 568 422,99 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2020 : 159 832,76 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 408 590,23 €
- Résultat cumulé à affecter en fonctionnement : 568 422,99 €

Un déficit d'investissement de 129 852,74 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2020 : 164 743,64 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : - 238 707,76 €
- Restes à réaliser en dépenses : 55 888,62 €
- Restes à réaliser en recettes : NEANT €
- Résultat cumulé à affecter en investissement : -129 852,74€

Décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

▪ Report en fonctionnement (RF002)	438 570,25 €
▪ Affectation en réserves (RI1068)	129 852,74 €
▪ Report en investissement (DI001)	-73 964,12 €

OBJET 2021-023- VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que :

- En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- Le taux départemental 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 16,52%.
- En 2020, les taux d'imposition sur la commune de Le Langon étaient les suivants :
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties 20,86 %
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 66,64 %

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2021 les taux d'imposition suivants :

✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,38 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,64 %

OBJET 2021-024 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de l'année 2020 a été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2021 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement	1 165 125,00 €
----------------------------------	-----------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	258 490,00 €
012	Charges de personnel	391 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	120 144,00 €
66	Charges financières	22 750,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
042-68	Dotations aux amortissements	40 196,00 €
022	Dépenses imprévues	12 245,00 €
023	Virement à la section d'investissement	320 000,00 €

Recettes

70	Produits des services du domaine	40 410,00 €
73	Impôts et taxes	440 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	164 981,00 €
75	Autres produits de gestion courante	79 750,00 €
76	Produits financiers	0,75 €
77	Produits exceptionnels	1 213,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	438 570,25 €

Section d'Investissement**923 492,00 €****Dépenses**

	Restes à réaliser	55 888,62 €
001	Déficit d'investissement reporté	73 964,12 €
16	Emprunts et dettes assimilées	103 400,26 €

Programme de travaux 2021

Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	47 150,00 €
Op° 12	Travaux de bâtiments	97 503,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	339 400,00 €
Op° 18	PLU zonage assainissement	5 000,00 €
Op°22	Commerces	201 186,00 €

Recettes

	Restes à réaliser	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	129 852,74 €
021	Virement de la section de fonctionnement	320 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 546,26 €
16	Emprunts	150 000,00 €
040-28	Amortissements des immobilisations	40 196,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2020

Op° 12	Travaux de bâtiments	34 000,00 €
Op°14	Travaux de voirie et réseaux	95 219,00 €
Op°22	Commerces	147 678,00 €

OBJET 2021-025 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance des charges de fonctionnement de l'école publique André Turcot pour l'année 2020 :

Effectifs école publique au 15/10/2020	Montant	Maternelle	Elémentaire	Proratisé par	Pour rappel : Charges 2019 pour contrat 2020
		23/67	44/67		
		0,34	0,66		
Eau	604,80 €	205,63 €	399,17 €	Enfant	614,40 €
Electricité	1 230,21 €	410,07 €	820,14 €	Classe	1 609,62 €
Combustibles	2 424,52 €	808,17 €	1 616,35 €	Classe	5 048,71 €
Petit équipement	230,21 €	78,27 €	151,94 €	Enfant	2 272,47 €
Produits d'entretien	2 464,25 €	821,42 €	1 642,83 €	Classe	1 173,99 €
Fournitures scolaires	4 301,29 €	1 462,44 €	2 838,85 €	Enfant	4 333,95 €
Produits pharmaceutiques	97,20 €	33,05 €	64,15 €	Enfant	16,50 €
Location photocopieur	676,20 €	225,40 €	450,80 €	Classe	595,85 €
Maintenance informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Classe	75,00 €
Entretien des bâtiments	1 006,67 €	335,56 €	671,11 €	Classe	2 332,08 €
Entretien chauffage	192,12 €	64,04 €	128,08 €	Classe	0,00 €
Analyses légionnelle	102,00 €	34,00 €	68,00 €	Classe	102,00 €
Assurance	477,65 €	159,22 €	318,43 €	Classe	474,42 €
Téléphonie	977,47 €	325,82 €	651,65 €	Classe	861,48 €
Ordures ménagères	168,06 €	56,02 €	112,04 €	Classe	188,00 €
ASEM	41 626,60 €	33 434,58 €	8 192,02 €		38 733,82 €
Ménage	8 932,06 €	2 977,35 €	5 954,71 €	Classe	9 092,82 €
TOTAL	65 511,31 €	41 431,04 €	24 080,27 €		67 525,11 €
Effectifs école publique	67	23	44		70
Coût par élève	977,78 €	1 801,35 €	547,28 €		964,64 €

Effectif école privée au 15/10/2020	40	17	23	Total	Pour rappel montant versé en 2020
-------------------------------------	----	----	----	-------	-----------------------------------

Participation contrat d'association	39 111,23 €	30 622,94 €	12 587,41 €	43 210,36 €	40 525,19 €
-------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Fixe à 43 210,36 € la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph au titre de l'année 2021.
- Décide comme les années passées, de verser cette participation en plusieurs échéances
 - Avril 2021 : 8 642,36 €
 - Juin, Août, Octobre et Décembre 2021 : 8 642,00 €

OBJET 2021-026 – SUBVENTION 2021 – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de subvention émanant des enseignants du RPI Le Langon – Petosse en vue de financer les voyages scolaires. Bien que la crise sanitaire liée à la COVID-19 modifie le projet de voyage scolaire initial, les enseignants souhaitent maintenir certains projets (théâtre, sortie mer...)

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- ✚ A l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
 - Dans le cadre des voyages scolaires
 - ✓ Coopérative scolaire de Le Langon 1 480 €
 - ✓ Coopérative scolaire de Petosse 1 360 €

OBJET 2021-027 – BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 2021-028 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Madame Anne AIME est désignée Présidente de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 77 100,86 €

Recettes : 77 100,86 €

Soit un excédent 2020 de : 0,00 €

Excédent 2019 reporté : 27 697,85 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 84 123,17 €

Recettes : 76 987,42 €

Soit un déficit 2020 de : 7 135,75 €

Déficit 2019 reporté : 69 908,39 €

Résultat investissement : - 77 044,14 €

Restes à réaliser dépenses : Néant

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : - 77 044,14 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : -7 135,75 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : -49 346,29 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 2021-029 – BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2020 :

Un excédent de fonctionnement de 27 697,85 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2020 : 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 27 697,85 €
- Résultat cumulé à affecter : 27 697,85 €

Un déficit d'investissement de 69 908,39 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2020 : - 7 135,75 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : - 69 908,39 €
- Résultat cumulé à affecter : - 77 044,14 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| ▪ Report en fonctionnement (RF002) | 27 697,85 € |
| ▪ Report en investissement (DI001) | -77 044,14 € |

OBJET 2021-030 – BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2021 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement 104 741,99 €

Dépenses

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
023	Virement à la section d'investissement	27 697,85 €

Recettes

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €

Section d'Investissement 154 088,28 €

Dépenses

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
001	Déficit d'investissement reporté	77 044,14 €

Recettes

16	Emprunts et dettes assimilées	49 346,29 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 697,85 €

OBJET 2021-031 – CREATION D'UN SALON DE COIFFURE – CHOIX DES ENTREPRISES

- **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS AUX LOTS N° 01 A 03 ET 05, 06 ET 08**
- **DECLARATION SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE DES LOTS N° 04 ET N° 07 EN RAISON D'ABSENCE D'OFFRES REMISES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu le Rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation d'un bâtiment existant en salon de coiffure :

- Qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 janvier 2021 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 18 février 2021 à 12 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme ;
- Que suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 18 février 2021, aucune offre n'a été remise pour les lots :
 - n° 04 «Plâtrerie / Faux plafond»
 - n° 07 « Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Rafraîchissement / Ventilation».
 Il convient donc de les déclarer infructueux et de relancer pour chacun de ces lots, une consultation selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour leurs attributions ;

Suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot 01 - Désamiantage : l'entreprise TECHNIDEM pour un montant de 18 867,25 € HT
- Lot 02 - Démolitions, Gros Œuvre, Couverture tuiles : l'entreprise MALVAUD CONSTRUCTION pour un montant de 63 203,19 € HT
- Lot 03 - Charpente / Menuiseries extérieures / Menuiseries intérieures : l'entreprise MENUISERIE JAUNET pour un montant de 31 603,20 € HT (compris PSE n°1 « stores » 1 de 1 837,46 € HT)
- Lot 05 - Revêtements de sols collés : l'entreprise LETEAU pour un montant de 7 855,56 € HT
- Lot 06 - Peinture / Revêtements muraux : l'entreprise VEQUAUD BERNARD pour un montant de 4 384,02 € HT
- Lot 08 - Electricité / Chauffage électrique : l'entreprise COMELEC SERVICES pour un montant 11 887,00 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de valider le classement du rapport d'analyse des offres,
- Décide, d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
 - Lot 01 - Désamiantage : l'entreprise TECHNIDEM pour un montant de 18 867,25 € HT
 - Lot 02 - Démolitions, Gros Œuvre, Couverture tuiles : l'entreprise MALVAUD CONSTRUCTION pour un montant de 63 203,19 € HT
 - Lot 03 - Charpente / Menuiseries extérieures / Menuiseries intérieures : l'entreprise MENUISERIE JAUNET pour un montant de 29 765,74 € HT (PSE n°1 « stores » 1 de 1 837,46 € HT non retenue par l'assemblée délibérante)
 - Lot 05 - Revêtements de sols collés : l'entreprise LETEAU pour un montant de 7 855,56 € HT
 - Lot 06 - Peinture / Revêtements muraux : l'entreprise VEQUAUD BERNARD pour un montant de 4 384,02 € HT

- Lot 08 - Electricité / Chauffage électrique : l'entreprise COMELEC SERVICES pour un montant 11 887,00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ;
- Décide de déclarer la procédure de consultation relative aux lots :
 - n° 04 «Plâtrerie / Faux plafond»
 - n° 07 « Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Rafraîchissement / Ventilation»
 sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'absence d'offres remises et de relancer pour chacun de ces lots, une consultation selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour leurs attributions ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 22 « Commerces » de la section d'investissement.

OBJET 2021-032 – ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Monsieur LAGACHE donne connaissance de la proposition commerciale de l'Entreprise SODIMAT, relative à l'acquisition d'un véhicule NISSAN modèle CABSTAR 2.5 DCI 140, pour un montant de 21 000 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'acquisition du véhicule NISSAN modèle CABSTAR 2.5 DCI 140 pour un montant de 21 000 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 10 « acquisition de matériel et mobilier »

OBJET 2021-033 – VENTE DE LA DACIA LOGAN

Vu l'acquisition le 12 mai 2010 du véhicule DACIA Logan Van Ambiance DCI inscrit à l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 2010-2182-297 pour un montant de 10 775,96 € ;

Vu l'estimation de reprise du véhicule faite par la SARL AUTOMOBILES BRUNO pour un montant de 4 800 € TTC (sous réserve d'achat d'un nouveau véhicule dans ce garage) ;

Vu l'estimation de reprise du véhicule faite par l'entreprise SODIMAT pour un montant de 3 000 € TTC (sous réserve d'achat d'un nouveau véhicule dans ce garage) ;

Le Conseil Municipal de Le Langon à l'unanimité des membres présents :

- Décide de vendre le véhicule DACIA Logan Lan Ambiance DCI inscrit à l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 2010-2182-297,
 - En l'état
 - Pour un montant de 3 000 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente dès qu'un preneur se présentera, dans les conditions susvisées.

OBJET 2021-034 – TRAVAUX D'OUVERTURES SUR LOCATIFS DE LA MARTINIÈRE ET DU PRIEURÉ – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune possède entre autre deux immeubles locatifs :

- Rue de la Martinière : 3 logements
- Rue du Prieuré : 5 logements

Il précise que l'intégralité des ouvertures de ces logements doivent être remplacée.

Le montant total de l'opération est estimé à 27 850 € HT ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles HT

• Remplacement des ouvertures des logements de la Martinière	13 200 € HT
• Remplacement des ouvertures des logements du Prieuré	14 650 € HT

TOTAL GENERAL	27 850 € HT

Recettes prévisionnelles

• Subvention du Département de la Vendée	18 000 €
• Autofinancement	9 850 €

TOTAL GENERAL	27 850 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✚ Valide le projet de travaux d'ouvertures sur les logements locatifs rue de la Martinière et rue du Prieuré.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.
- ✚ Valide le plan de financement présenté ci-avant.
- ✚ Sollicite l'aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du « Contrat Vendée Territoires – Aide de transition 2021 » pour un montant de 18 000 € soit 64,63 % du montant total des travaux.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

OBJET 2021-035 – INSTALLATION D’UNE POMPE A CHALEUR AU CAFE DE LA PLACE – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire présente le projet d’installation d’une pompe à chaleur au café de la Place et appartenant à la commune de Le Langon.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles HT

- Montant des travaux 12 200 € HT

TOTAL GENERAL

12 200 € HT

Recettes prévisionnelles

- Subvention du Département de la Vendée 7 425 €
- Autofinancement 4 775 €

TOTAL GENERAL

12 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

- ✚ Valide le projet d’installation d’une pompe à chaleur au café de la Place.
- ✚ Valide le plan de financement présenté ci-avant.
- ✚ Sollicite l’aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l’obtention d’une subvention au titre du « Contrat Vendée Territoires – Aide de transition 2021 » pour un montant de 7 425 € soit 60,86 % du montant total des travaux.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

OBJET 2021-036 – TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur donne connaissance des projets de la commission voirie portant sur les travaux de voirie 2021

- Accès camping route de Chaillé 18 300,00 € HT
+ création d’une plateforme pompier
- Chemin piéton le Moulin de la Cour 4 500,00 € HT
- Bordures place des Anciens Combattants 8 500,00 € HT
- Voirie rue des Ouches 17 000,00 € HT
- Voirie CR 1 au Moulin des Lignes 33 000,00 € HT
- Plateau rue Jules Ferry 23 630,00 € HT

TOTAL GENERAL

104 930,00 € HT

Recettes prévisionnelles

- Subvention du Département de la Vendée au titre des amendes de police 8 270,50 €
- Fonds de concours intercommunal pour le soutien la relance 48 283,71 €
- Autofinancement 48 375,79 €

TOTAL GENERAL

104 930,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✚ Valide les projets de voirie 2021 préalablement énoncés.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.
- ✚ Valide le plan de financement présenté ci-avant.
- ✚ Sollicite l'aide de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée au titre du « Fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance économique » pour un montant de 48 283,71 € soit 46,01 % du montant total des travaux.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

OBJET 2021-037 – CAFE TABAC PRESSE – CHOIX DE L'EXPLOITANT

Vu la résiliation de bail commercial adressée par la SNC RENIER, gérant du café tabac presse de Le Langon, et effective le 25 décembre 2020 ;

Vu les appels à candidature lancés pour la gérance du café tabac presse situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon ;

Considérant le dossier de candidature de Monsieur RENARD Jonathan et Madame Aurélie GOUNORD ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer l'exploitation des murs et du fonds de commerce situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon, auquel est annexée la gérance de débit de tabac N° 850-0159B à Monsieur RENARD Jonathan et Madame Aurélie GOUNORD.
- Qu'un contrat de location gérance de 3 ans sera établi.
- De fixer une redevance annuelle à 4 800 € HT (payable mensuellement).
- Que la révision de la redevance comprendra une part fixe à hauteur de la moitié et une part variable sur l'autre moitié réévaluée en fonction des bénéfices net N-1.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 6 mai 2021

La séance est levée à 23h10

M. BIENVENU Alain	Mme AIME Anne	M. LAGACHE Éric	Mme SEILLIER Marie-Claude
M. ROY Thierry	M. CHAUDREL Maurice	Mme COLAS Isabelle	Mme ARRESTAYS Jacqueline
M. BAUSMAYER Lionel	M. BRISSON Jean-Pierre	M. CORBIN Pascal	Mme MARTINET Béatrice
Mme AIME Louise	M. VERDON Gérard Pouvoir à Mr JOLLY	M. JOLLY Nicolas	